



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# Section **CHILLY CEI**

juin 2013

## **À Chilly, rien ne va plus !**

**Alerte  
rouge !**

Nous lançons une alerte auprès des DRH DOT et Nationale pour toutes les questions HSCT et le respect des règles RH en la matière. Nous nous chargeons également d'écrire à l'Inspection du travail pour dénoncer ces manquements et demander ipso facto une intervention sur les dégradations des conditions de travail dans le centre et la mise en danger de la santé des salariés.

**Disons-le tout net et sans parti pris, le CEI Chilly n'a jamais connu pareille situation. Des équipes en souffrance sans que personne ne lève le petit doigt, ça ne s'est jamais vu depuis l'ouverture du centre. Et ce n'est pas faute d'avoir alerté ou tiré la sonnette d'alarme. Fidèle à notre modèle de syndicalisme réformiste, soucieux des bonnes conditions de travail des agents, le syndicat CFDT ne peut que dénoncer l'inertie de l'équipe managériale du CEI.**

### **Qui veut la peau du service disjoint ?**

Même si certains veulent minimiser voire étouffer l'affaire du mal-être au sein du service disjoint, nous, à la CFDT, on la prend très au sérieux. C'est tout un service (disjoint/déclarant douane) qui se retrouve dans l'attente que quelqu'un veuille bien prendre enfin ses responsabilités. A commencer par le directeur qui n'a fait que botter en touche, ou renvoyer aux calendes grecques sa décision. Huit mois déjà qu'on attend le traitement de la situation. Quant à l'écoute sociale réalisée début mars par le secrétaire du CHSCT au sein du service, on est toujours dans l'attente. Et pourtant, tout le monde sait ce qui s'est passé mais la direction préfère laisser une « collègue enceinte » dans le stress et le flou sur son avenir professionnel. La CFDT condamne l'autisme de la direction, cette pratique du « laisser couler », de l'« adienne que pourra » qui est néfaste pour le bien être des agents. Le pire peut encore être évité. Il est temps de faire quelque chose !

### **Halte à la dérive !**

La CFDT, lors d'une audience en février dernier avec le directeur, a abordé le cas de la dérive du service disjoint et bien sûr, il nous avait assuré qu'il allait prendre les mesures nécessaires afin d'y remédier. Il n'en a rien été ! Quant au CHSCT qui devait se réunir pour examiner le résultat de l'enquête, un coup il est convoqué oralement, un autre il est annulé sans crier gare. Finalement, il a fallu que le secrétaire en fasse officiellement la demande par écrit pour qu'il soit re-convoqué en extraordinaire pour le 10 juin. Et là encore, aucun document n'a été envoyé aux membres pour la bonne tenue de l'instance. Pire, ni l'Inspecteur du travail, ni le médecin, ni l'assistante sociale n'ont été conviés. Inutile de préciser que c'est complètement illégal, hors clou et hors jeu ! Et bien sûr, nul et non avenu !



## **Un CHSCT sous tutelle !**

Ce CHSCT longtemps attendu, souhaité et désiré par la CFDT allait enfin avoir lieu. Youpi ! Malheureusement, l'euphorie fut de courte durée. En effet, la demande de la participation de Jean Paul, notre délégué syndical, en tant que personne qualifiée à ce CHSCT, a été refusée par le président. Le motif de son refus est que l'agent ne pourrait pas être neutre dans ses interventions. Pour la CFDT, c'est une violation évidente des règles du droit du travail. Ce n'est pas à celui-ci de décider qui est qualifié ou pas. C'est complètement stupide pour la simple et bonne raison qu'une personne est qualifiée en matière de HSCT quand elle travaille dans un service ou maîtrise l'environnement de son travail. C'est le cas de Jean Paul qui fait partie du disjoints, a participé à l'enquête interne et maîtrise parfaitement le dossier. C'est donc un coup porté au bon fonctionnement du CHSCT. Indigne et malvenu pour une instance qui se veut garante de la santé mentale et physique du personnel.

## **Chassez le naturel, il revient au galop !**

Sachant que le choix de la personne qualifiée ne revient qu'aux membres représentant le personnel, nous avons demandé à Jean Paul d'y participer quand même. Il aurait suffi que ces derniers mettent au vote la participation de la personne qualifiée. Non seulement le président se targue de préciser que ce n'était pas la procédure mais il a eu l'audace de convaincre le secrétaire et un autre membre du CHSCT de ne pas accepter sa présence à cette réunion. On le reconnaît bien là quand on sait qu'il a déjà sévi ailleurs. Nous voulons rappeler au président qu'il n'a pas à contrôler nos mandatés ni exercer une quelconque emprise sur eux. Un fonctionnement normal de cette instance ne dépend pas seulement des représentants du personnel mais également de son président. Tenir les instances de façon réglementaire et respecter le code du travail est l'affaire de tous. Il est donc indispensable que le président n'entrave pas le travail des membres du comité en s'opposant notamment à la désignation des personnes qualifiées quelles qu'elles soient que veulent entendre les représentants du personnel.

## **Un mauvais temps souffle sur Chilly**

On sait tous que les prévisions météorologiques ne sont pas toujours fiables, mais cette fois-ci, il semble qu'il n'y a aucun doute sur ce qui était annoncé par rapport à ce qui se déroule au CEI actuellement. De vraies secousses commencent à se faire sentir de tous les côtés. Comme toujours, il faut se mettre à colmater les brèches, faire barrage à ces phénomènes. La vigilance ne suffira pas. Mettez-vous à l'abri et restez sur vos gardes. La seule solution c'est une CFDT forte au CEI pour peser sur les décisions et faire respecter vos droits et vos conditions de travail. La bataille n'est pas perdue. Au contraire, elle ne fait que commencer. La balle est toujours dans notre camp. A nous de nous mettre en situation de gagner.

## **Pour ne plus subir, ne plus courber l'échine ! Prenez votre avenir en mains ! Adhérez !**

**S'engager pour chacun,  
Agir pour tous**

**[cfdtsf3c.org](http://cfdtsf3c.org)**

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE  
23 rue d'Alleray 75015 PARIS  
Tél : 01 40 29 82 00  
Fax : 01 40 29 82 10  
[contact@cfdtsf3c.org](mailto:contact@cfdtsf3c.org)